

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01852

Numéro SIREN : 828 657 056

Nom ou dénomination : A LA VILLE DE STRASBOURG

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2022 sous le numéro de dépôt 7357

A LA VILLE DE STRASBOURG
Société par actions simplifiée à associée unique
au capital de 10 000 €
Siège social : 316, Route de Schirmeck 67200 Strasbourg
R.C.S. Strasbourg TI N° 828 657 056 N° de Gestion 2018 B 1966

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 MAI

L'an deux mille vingt et un

Le 25 MAI à 11 heures

L'actionnaire unique de la Société A LA VILLE DE STRASBOURG au capital de 10 000 euros, divisé en 100 actions de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, selon la loi en vigueur.

SONT PRESENTS

M NOUALI Christophe, de nationalité française à apporté à la société en numéraire 100 actions chacune de 100 euros.

TOTAL :100 actions

L'actionnaire unique étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidé par M NOUALI, Le Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2019** et quitus la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,

N,C

- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019
- le rapport de gestion établi par la présidence,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les textes législatifs et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établis par la présidence.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, reconnaît la régularité des conditions et modalités de convocation de la présente assemblée et donne à ce titre décharge sans réserve à la présidence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

N, C

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de **4042.- euros** de l'exercice comme suit :

- au compte « Report à nouveau »...+ **1 839 euros**
- au compte « Réserve légale ».....1000 euros
- Distribution dividendes0 euros

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la société seraient de **+16 881 euros**.

Conformément à la loi, l'actionnaire unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours de 3 exercices précédent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DERNIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport dans son intégralité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance et les associés.

Fait à STRASBOURG, le 25/05/ 2021
En quatre exemplaires originaux



N,C

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	75 900		75 900	75 900
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	6 425	3 390	3 035	4 320
	Autres immobilisations corporelles	1 950	907	1 043	1 433
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		84 275	4 297	79 978	81 653
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	984		984	953
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
ACTIF CIRCULANT	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	556		556	1 107
	Capital souscrit appelé, non versé				
ACTIF CIRCULANT	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 565		1 565	988
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	3 105		3 105	3 048
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
COMPTES DE REGULARISATION	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		87 380	4 297	83 083	84 701

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	10 000	10 000
	RESERVES	1 000	1 000
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	1 839	1 656
	Résultat de l'exercice	4 042	183
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	16 881	12 839
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	46 910	55 350
	Emprunts et dettes financières divers	11 475	9 550
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 065
	Dettes fiscales et sociales	7 818	4 897
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	66 202	71 862
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	83 083	84 701
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		4 042,18	182,69
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		28 055	25 041
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

A LA VILLE DE STRASBOURG
Société par actions simplifiée à associée unique
au capital de 10 000 €
Siège social : 316, Route de Schirmeck 67200 Strasbourg
R.C.S. Strasbourg TI N° 828 657 056 N° de Gestion 2018 B 1966

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 MAI

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice **2019** de **4042.00** euros de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------------|----------------|
| - au compte « Report à nouveau »..... | 1 839.00 euros |
| - au compte « Réserve légale »..... | 1 000.00 euros |

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LA GERANCE



Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SASU A LA VILLE DE STRASBOURG**

316 ROUTE DE SCHIRMEK

Néant ☐

Adresse de l'entreprise

67200 STRASBOURG

SIRET

8 2 8 6 5 7 0 5 6 0 0 0 2 8

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

12

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				31122019	31122018
		Brut	Amortissements-Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	75 900	012	75 900
		014		016	
	Immobilisations corporelles*	028	8 375	030	4 078
	Immobilisations financières* (1)	040		042	5 753
	Total I (5)	044	84 275	048	81 653
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060	984	062	984
					953
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068		070	
		072	556	074	1 107
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	1 565	086	1 565
					988
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	3 105	098	3 048
Total général (I + II)		110	87 380	112	84 701
PASSIF					
				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000	120	10 000
	Ecarts de réévaluation	124		124	
	Réserve légale	126	1 000	126	1 000
	Réserves réglementées*	130		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		132	
	Report à nouveau	134	1 839	134	1 656
	Résultat de l'exercice	136	4 042	136	183
	Provisions réglementées	140		140	
	Total I	142	16 881	142	12 839
	Total II	154		154	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	156	46 910	156	55 350
	Emprunts et dettes assimilées	164		164	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166		166	2 065
	Fournisseurs et comptes rattachés *	172	19 293	172	14 448
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169) 11 475)	174		174	
	Produits constatés d'avance	176	66 202	176	71 862
	Total III	180	83 083	180	84 701
	Total général (I + II + III)				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		195	38 147
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU A LA VILLE DE STRASBOURG		Exercice N clos le 31122019		Exercice N-1 clos le 31122018		Néant		
A - RESULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	57 260		47 767			
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons	215		214					
		intracommunautaires	217		218					
		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production			222					
	Production stockée *			224						
	Production immobilisée *			226						
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation reçues			230	677					
	Autres produits			232	57 937		47 767			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			234	15 597		16 302			
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			236	(31)		(953)			
	Variation de stock (marchandises) *			238						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			240						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			242	27 835		18 942			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			244	1 251		552			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		250	3 933		6 866			
	Rémunérations du personnel *			252	238		1 553			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			254	1 675		1 675			
	Dotations aux amortissements *			256						
	Dotations aux provisions			262	1 238		883			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259								
		260								
		Total des charges d'exploitation (II)			264	51 737		45 821		
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	6 200		1 946			
	PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			280					
		Produits exceptionnels			290					
		Charges financières			294	1 477		1 718		
Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }		347		300			45			
		348								
Impôts sur les bénéfices *				306	681					
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	4 042		183				
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	4 042	314					
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles *			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	681					
	Divers* dont intérêts excédentaires des epes-cts d'associés	247		330						
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997						
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et 44. octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993		
	Divers* dont { Créance due au report en arrière du déficit Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) }	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	655		Déduction exceptionnelle - nulle simulateur de conduite	641		
		643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		
							Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS			352	4 723					
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356					
Déficits antérieurs reportables : * 184 dont imputés sur le résultat :					360	184				
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS			370	4 539						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Néant ☐ *Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU A LA VILLE DE STRASBOURG**

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		ACTIF IMMOBILISE											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	75 900	402		404		406	75 900				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	6 425	442		444		446	6 425				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	1 950	472		474		476	1 950				
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490	84 275	492		494		496	84 275				
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 105	532	1 285	534		536	3 390				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	517	562	390	564		566	907				
TOTAL		570	2 622	572	1 675	574		576	4 297				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations		1	2	3	4	5							
cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
						⑥	⑦	⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
 (1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU A LA VILLE DE STRASBOURG**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	184
Déficits imputés	983	184
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

IV	DIVERS		381	
Primes et cotisations complémentaires facultatives				
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI		325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	8 684
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	5 156
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Néant ☐ *Désignation de l'entreprise : **SASU A LA VILLE DE STRASBOURG**Exercice ouvert le : **01012019** et clos le : **31122019**Durée en nombre de mois **12****DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel *

376

dont apprentis

657

dont handicapés

651

Effectifs affectés à l'activité artisanale

861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

108

57 260

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés

118

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante

119

Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges

105

677

TOTAL 1

106

57 937**II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun

115

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

143

Subventions d'exploitation reçues

113

Variation positive des stocks

111

31

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée

116

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

153

TOTAL 2

144

31**III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Achats

121

20 024

Variation négative des stocks

145

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances

125

13 476

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

146

Taxes déductibles de la valeur ajoutée

133

556

Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun

148

1 238

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante

150

TOTAL 3

152

35 294**IV - Valeur ajoutée produite**

Calcul de la valeur ajoutée

TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3

137

22 673**V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)

117

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE

020

Chiffre d'affaires de référence CVAE

022

Effectifs au sens de la CVAE

023

Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)

026

Période de référence

024

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)

160

186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

☒ (1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2019

N° SIRET

82865705600028

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A LA VILLE DE STRASBOURG

ADRESSE (voie)

316 ROUTE DE SCHIRMEK

CODE POSTAL

67200

VILLE

STRASBOURG

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☒ M Nom patronymique Prénom(s) Christophe Amar
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 10011974 N° département 67 Commune STRASBOURG Pays FRANCE
Adresse : N° 306 Voie route de schirmeck
Code postal 67200 Commune STRASBOURG Pays FRANCE

Titre (2) ☐ Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A LA VILLE DE STRASBOURG
Société par actions simplifiée à associée unique
au capital de 10 000 €
Siège social : 316, Route de Schirmeck 67200 Strasbourg
R.C.S. Strasbourg TI N° 828 657 056 N° de Gestion 2018 B 1966

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 MAI

L'an deux mille vingt et un

Le 25 MAI à 11 heures

L'actionnaire unique de la Société A LA VILLE DE STRASBOURG au capital de 10 000 euros, divisé en 100 actions de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, selon la loi en vigueur.

SONT PRESENTS

M NOUALI Christophe, de nationalité française a apporté à la société en numéraire 100 actions chacune de 100 euros.

TOTAL :100 actions

L'actionnaire unique étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidé par M NOUALI, Le Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2019** et quitus la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,

N,C

- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019
- le rapport de gestion établi par la présidence,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les textes législatifs et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établis par la présidence.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, reconnaît la régularité des conditions et modalités de convocation de la présente assemblée et donne à ce titre décharge sans réserve à la présidence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

N, C

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de **4042.- euros** de l'exercice comme suit :

- au compte « Report à nouveau »...+ **1 839 euros**
- au compte « Réserve légale ».....1000 euros
- Distribution dividendes0 euros

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la société seraient de **+16 881 euros**.

Conformément à la loi, l'actionnaire unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours de 3 exercices précédent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DERNIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport dans son intégralité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance et les associés.

Fait à STRASBOURG, le 25/05/ 2021
En quatre exemplaires originaux



N, C

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	75 900		75 900	75 900
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	6 425	3 390	3 035	4 320
	Autres immobilisations corporelles	1 950	907	1 043	1 433
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		84 275	4 297	79 978	81 653
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	984		984	953
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	556		556	1 107
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 565		1 565	988
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	3 105		3 105	3 048
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		87 380	4 297	83 083	84 701

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	10 000	10 000
	RESERVES	1 000	1 000
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	1 839	1 656
	Résultat de l'exercice	4 042	183
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	16 881	12 839
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	46 910	55 350
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	11 475	9 550
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 818	2 065
	Dettes fiscales et sociales		4 897
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	66 202	71 862
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	83 083	84 701
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		4 042.18	182.69
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		28 055	25 041
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

A LA VILLE DE STRASBOURG
Société par actions simplifiée à associée unique
au capital de 10 000 €
Siège social : 316, Route de Schirmeck 67200 Strasbourg
R.C.S. Strasbourg TI N° 828 657 056 N° de Gestion 2018 B 1966

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 MAI

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice **2019** de **4042.00** euros de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------------|----------------|
| - au compte « Report à nouveau »..... | 1 839.00 euros |
| - au compte « Réserve légale »..... | 1 000.00 euros |

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LA GERANCE



①

BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		316 ROUTE DE SCHIRMEK		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		67200 STRASBOURG			
SIRET		8 2 8 6 5 7 0 5 6 0 0 0 2 8			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		31122019		31122018	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010 75 900	012	75 900	75 900
		014	016		
	Immobilisations corporelles*	028 8 375	030 4 297	4 078	5 753
	Immobilisations financières* (1)	040	042		
	Total I (5)	044 84 275	048 4 297	79 978	81 653
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060 984	062	984	953
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	070		
		072 556	074	556	1 107
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084 1 565	086	1 565	988
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096 3 105	098	3 105	3 048
Total général (I + II)		110 87 380	112 4 297	83 083	84 701
PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000	10 000	
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	1 000	1 000	
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			
	Report à nouveau	134	1 839	1 656	
	Résultat de l'exercice	136	4 042	183	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	16 881	12 839	
	Total II	154			
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	156	46 910	55 350	
	Emprunts et dettes assimilées	164			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166		2 065	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	172	19 293	14 448	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	174			
	Produits constatés d'avance	176	66 202	71 862	
	Total III	178	83 083	84 701	
Total général (I + II + III)		180	83 083	84 701	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	38 147
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU A LA VILLE DE STRASBOURG		Exercice N clos le 31122019		Exercice N-1 clos le 31122018		Neant ☐	
A - RESULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	57 260		47 767		
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons	215		214				
		intracommunautaires	217		218				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	677				
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	57 937		47 767		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	15 597		16 302		
	Variation de stock (marchandises) *			236	(31)		(953)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	27 835		18 942		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	1 251		552		
	Rémunérations du personnel *			250	3 933		6 866		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	238		1 553		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements *			254	1 675		1 675		
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259		262	1 238		883	
			260						
	Total des charges d'exploitation (II)			264	51 737		45 821		
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	6 200		1 946		
	Produits financiers			280					
	Produits exceptionnels			290					
	Charges financières			294	1 477		1 718		
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300			45		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348							
	Impôts sur les bénéfices *			306	681				
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	4 042		183			
B - RESULTAT FISCAL			312	4 042	314				
Régime d'exploitation	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	681				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330					
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		987					
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		989					
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)		990		991					
ZFA NG (44. quaterdecies)		345		344					
Créance due au report en arrière du déficit		346		655					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies)				641					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)		643		645					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)				647					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)				648					
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS			352	4 723					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : * 184 dont imputés sur le résultat :					360	184		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS			370	4 539					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Néant ☐ *Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU A LA VILLE DE STRASBOURG**

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	75 900	402		404		406	75 900	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	6 425	442		444		446	6 425	
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 950	472		474		476	1 950	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	84 275	492		494		496	84 275	

II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 105	532	1 285	534		536	3 390
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	517	562	390	564		566	907
TOTAL		570	2 622	572	1 675	574		576	4 297

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

III

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5			
		6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU A LA VILLE DE STRASBOURG**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	184
Déficits imputés	983	184
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	8 684
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	5 156
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Néant ☐ *Désignation de l'entreprise : **SASU A LA VILLE DE STRASBOURG**Exercice ouvert le : **01012019** et clos le : **31122019**Durée en nombre de mois **12****DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	57 260
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	677
TOTAL 1	106	57 937

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	31
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	31

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	20 024
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	13 476
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	556
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1 238
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	35 294

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	22 673
-----------------------------	------------------------------------	-----	--------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)

117

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

31/12/2019

N° SIRET

82865705600028

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A LA VILLE DE STRASBOURG

ADRESSE (voie)

316 ROUTE DE SCHIRMEK

CODE POSTAL

67200

VILLE

STRASBOURG

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☒ M Nom patronymique Nouali Prénom(s) Christophe Amar
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 10011974 N° département 67 Commune STRASBOURG Pays FRANCE
Adresse : N° 306 Voie route de schirmeck
Code postal 67200 Commune STRASBOURG Pays FRANCE

Titre (2) ☐ Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.